



# IMPORTANT

L'ordonnance collective est en vigueur uniquement pour ce qui concerne les membres supérieurs.

Pour ce qui est des membres inférieurs, veuillez-vous référer :

- Pour le genou : [OC-ER-016](#), application CIUSSSE-CHUS, section urgence
- Pour le pied ou la cheville : [OC-ER-017](#), application CIUSSSE-CHUS, section urgence

## Ordonnance collective

<b>TITRE :</b>	A-1.44 Initier des mesures diagnostiques pour la clientèle présentant des signes de traumatisme au niveau des membres supérieurs ou inférieurs		
<b>NUMÉRO :</b>	OC-CSSSM-62		
<b>PROTOCOLE OU RÈGLES D'UTILISATION EN RÉFÉRENCE :</b>	<b>ENTRÉE EN VIGUEUR LE :</b>	<b>RÉVISION LE :</b>	
	2011-02-23		
<b>PROFESSIONNELS AUTORISÉS :</b>	Infirmière pratiquant à l'urgence du CSSS de Memphrémagog		
<b>CLIENTÈLE VISÉE :</b>	Clientèle adulte qui se présente à l'urgence du CSSS de Memphrémagog		
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique</li><li>▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance</li></ul>		

### 1. INDICATIONS :

Adulte présentant des signes de traumatismes au niveau des membres supérieurs ou inférieurs

### 2. CONDITIONS D'INITIATIONS :

- Trauma <24 heures
- Déformation visible au niveau du membre et
- Douleur, œdème ecchymose bien localisée

### 3. LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Possibilité de luxation
- Fracture ouverte
- Absence de pouls périphériques
- Revascularisation capillaire > 3 secondes

### 4. DIRECTIVES / RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES


#### 4.1 Intervention et évaluation infirmière

- Évaluer la condition physique de la personne
- Évaluer l'absence de signes de complication neurovasculaire.
- Évaluer la douleur
- Évaluer les contre-indications (voir section 3)

#### 4.2 Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

- Compléter la requête pour une radiographie du segment anatomique concerné
- Diriger le patient vers le département d'imagerie médicale

#### 5. SOURCES :

APPROBATION :	SIGNATURE :	DATE 11-02-23
PRÉSIDENT DU CMDP : DR YVES ARCAND		
DQSI : LISE ST-PIERRE, DIRECTRICE		2011-04-11
RÉVISION:	SIGNATURE :	DATE :
PRÉSIDENT DU CMDP : DR YVES ARCAND		
DQSI : LISE ST-PIERRE, DIRECTRICE		

\\Cs05mem90051\usagers\boiden01\Doc\Pharmacie\ORDONNANCES COLLECTIVES\Adoptées\62 CSSSM-INF-A-1.44 Initier des mesures diagnostiques traumatisme au niveau des membres supérieurs ou inférieurs .doc